



MAI 2022 | N°18

SANTADRIONNE

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOËGE

Baux ruraux

AGRICULTURE

La commune de Saint-André est propriétaire d'un peu plus de 11 hectares de terrains agricoles. Dans nos objectifs de soutien à l'agriculture sur notre commune, le conseil municipal a souhaité « dépoussiérer » les baux ruraux existants et les mettre à jour (certains dataient de 1974). Les récents événements internationaux confirment cette démarche pour notre indépendance alimentaire et privilégier une agriculture locale et les circuits courts.

Suite à cette remise à plat, 3 parcelles sont disponibles.

IL S'AGIT DES PARCELLES SUIVANTES :



Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
B	249	LA GRANGETTE	88a.55ca.
B	101	LA GRANGETTE	65a.96a.
B	1930	LES ILES	90a.00ca.
TOTAL :			2ha.44a.51ca.

Ces parcelles ne forment pas un lot indivisible et pourront être attribuées individuellement.

Les agriculteurs candidats pour l'exploitation de ces parcelles devront adresser un courrier en mairie de Saint-André avant le 01/06/2022 en précisant leur activité et leur intérêt.

Une commission composée de membres du Conseil Municipal se réunira pour l'attribution de ces parcelles. La priorité sera réservée aux exploitants, dont l'agriculture est l'activité principale, qui réalisent une installation bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou, à défaut, aux exploitants de la commune répondant aux conditions de capacité professionnelle et de superficie visées à l'article L331-2 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à leurs groupements.

Nuisances sonores

REGLEMENTATION

Chacun se doit de respecter la quiétude de son voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h ;
- Les samedis de 9h à 12h et 14h30 à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Référence Arrêté n° 324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage, Préfecture de Haute-Savoie, 26 juillet 2007

Bois de chauffage

FORETS

La commune va procéder à une coupe de bois de chauffage composée de chêne, frêne, érable et une majeure partie de hêtre. Ces bois seront coupés fin d'été, début d'automne dans le massif de Vouan et entreposés par lots de 10 et 15 m³ * de grumes en bordure de la piste forestière qui relie Fillinges à Saint André en amont de la Gouille au mort.

Ces arbres pouvant atteindre un diamètre de 70 cm au pied sont réservés aux habitants de la commune ayant un chauffage à bois pour leur usage personnel.

Ce bois sera vendu aux particuliers environ 40€ / le m³ * (bord de piste), l'attribution se fera par tirage au sort.

* 2 m³ de grumes représentent environ 3 stères

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS OU POUR PRÉTENDRE À UN LOT MERCI DE CONTACTER :

Hervé BOSSON au 06 71 31 23 81 ou par mail hervebosson@orange.fr

Traversée de Curseilles

TRAVAUX

Après un démarrage retardé pour cause de délai dans la livraison de matériaux, les travaux pour l'aménagement de cette portion de départementale avancent. Les cheminement piétons se matérialisent jour après jour, le terrassement de la partie droite de la route descendant à St-André modifie déjà complètement le paysage. A terme, l'espace créé sera dédié à des places de parc pour les riverains mais aussi à l'intégration d'un nouveau poste de transformation ENEDIS alimentant la totalité de Curseilles.



La Molière

LOISIRS

LE BANC DU CUFFAT



Alors, asseyez-vous !
Admirez !
Ecoutez !

ILS VOUS ATTENDENT !

A la Molière, en prenant le chemin du tour de la Vallée Verte et arrivé aux réservoirs du Cuffat, vous trouverez ce joli banc pour vous accueillir. C'est Éric Allamano qui l'a fabriqué et installé ici.

De là, la vue est superbe sur Saint André et le Mont Blanc.

En continuant le chemin qui va vers les Eculées, (le long de la colonne d'eau) vous trouverez un deuxième banc, également installé par Eric. Ici, une belle vue sur le haut de la vallée et un grand silence.

Un grand merci à Eric !

LE BANC EN ALLANT AUX ECULÉES